

## FELCO EUROPE GMBH - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2020/2021

### 1. Application et opposabilité des conditions générales de vente

Toutes nos ventes France Métropolitaine, Corse, Outre-Mer sont soumises aux Conditions Générales de Vente (« CGV ») ci-près. Le client (« l'acheteur ») qui est revendeur professionnel de produits FELCO, déclare avoir lu et accepté expressément nos CGV. Toute commande implique l'acceptation sans aucune réserve des présentes CGV, qui sont seules applicables aux biens et produits vendus par FELCO EUROPE GmbH, (« Nous ») ou notre « Société »), dont le siège social est situé : Ludwigsburger Straße 71 - 71691 Freiberg am Neckar - Germany/Deutschland, immatriculée au Registre du Commerce de Stuttgart sous le numéro HRB 721449. En conséquence, toute condition contraire posée par l'acheteur, quels qu'en soient le moment et le support (conditions générales d'achats (CGA), lettres, bons de commande, télécopies, etc.) nous sera inopposable, à moins qu'elle n'ait été formellement et préalablement à la commande acceptée par écrit et signée par une personne ayant au moins le rang de directeur dans notre Société. Le fait que notre Société ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes Conditions Générales de Vente ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle à moins que ceux-ci n'aient été mentionnés comme ayant valeur contractuelle dans l'acceptation de la commande.

### 2. Ouverture de compte et conditions de fonctionnement du compte

Pour être client, tout nouvel Acheteur doit obtenir l'ouverture d'un compte auprès de notre Société. L'Acheteur devra compléter un document nommé « Fiche ouverture compte client ». Ce document est communiqué à l'Acheteur sur demande de sa part. Ce document dûment complété est à adresser à notre Société (service clients), ou à remettre à notre commercial accompagné impérativement des éléments suivants : RIB ou RIP, extrait de KBIS de moins de trois (3) mois et une feuille en en-tête de la société. Le fait de compléter la « Fiche ouverture de compte client » et/ou de communiquer les documents à notre Société ne nous engage pas à une ouverture de compte. En effet, nous nous réservons le droit de refuser l'ouverture de compte à l'Acheteur sans avoir à le justifier. Dans le cas contraire, un plafond maximal de crédit toutes taxes comprises, un délai et un mode de paiement, sont déterminés en fonction des informations et des documents reçus et / ou collectés. Ces conditions financières peuvent être communiquées à l'Acheteur s'il en fait la demande. Elles sont données à titre indicatif et peuvent être révisées, sans préavis de notre part, à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution du crédit de l'Acheteur (changement de la cotation financière de l'Acheteur, incident de règlement, retard de paiement, procédures de sauvegarde ou collectives, etc.) et / ou garanties financières (garantie bancaire, cautionnement, dépôt de garantie encaissée, etc.) fournies. Toute ouverture de compte implique une commande préalable de l'Acheteur, mais également des commandes régulières de sa part. Le compte client de l'Acheteur pourra être fermé par notre Société, sans que ce dernier puisse prétendre à un quelconque préjudice, si aucune commande n'est comptabilisée par notre Société au-delà d'un (1) an à compter de la date d'enregistrement de la dernière commande. Tout dépassement du plafond de crédit ou retard de règlement peut entraîner une suspension des livraisons en cours et / ou le paiement comptant avant expédition des commandes en attente ou à venir. Enfin l'ouverture d'un compte client ne fait pas obstacle à l'exécution des commandes dès lors que l'Acheteur propose un règlement total et comptant avant livraison desdites commandes.

### 3. Conditions de commande

Les commandes sont faites par tous les moyens ou les supports écrits conformes aux usages (bon de commande, télécopie, email, etc.). Les commandes téléphoniques orales ne sont pas acceptées. Seule l'acceptation expresse des commandes se traduisant, soit par un accusé de réception, soit par une expédition des produits commandés, vaut accord de vente. Le support utilisé par l'Acheteur doit impérativement comporter les éléments nécessaires pour son traitement : les références des produits commandés, les quantités souhaitées et les prix Hors Taxes (H.T.) de chaque produit ainsi que les adresses de facturation et de livraison (si cette dernière est différente). Les prix H.T. mentionnés par l'Acheteur ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de l'acceptation par notre Société des commandes reçues. L'Acheteur ne pourra pas faire d'ajout sur une commande déjà enregistrée. « Les ajouts » seront alors traités comme une nouvelle commande. Par ailleurs, si les produits commandés ne sont pas disponibles et / ou ne sont plus commercialisés, notre Société proposera d'éventuels produits de remplacement. L'Acheteur pourra alors accepter ou refuser, mais il ne pourra pas prétendre à un préjudice. Notre société conserve les reliquats de commande. Ces reliquats seront, dès disponibilité, expédiés aux mêmes conditions que la commande initiale et sans frais de transport. Notre Société n'accepte pas les ajouts de produits sur les reliquats de commande. Les annulations de reliquats de commande sont soumises aux mêmes règles que les annulations de commande. Pour toute commande, l'Acheteur indiquera son adresse de facturation et de livraison, veillera à apposer son cachet commercial sur le support de commande et à inscrire le nom de la personne qui a effectué la commande. En outre, il est convenu entre les parties que la qualité de cette personne et / ou l'absence de cachet commercial ne peuvent être opposable au paiement de la facture, le support utilisé par l'Acheteur étant suffisant à lui seul à prouver l'existence de la commande. En l'absence de ce support écrit, le bon de transport émis et / ou le bon de livraison est suffisant à lui seul à prouver l'existence de la commande de l'Acheteur. Notre société peut également demander, sans avoir à le justifier auprès de l'Acheteur le paiement préalable et effectif de la totalité de la commande avant la livraison des produits. Tout refus de l'Acheteur à verser un règlement total de sa commande entraîne l'annulation immédiate de celle-ci sans que ce dernier puisse prétendre à des dommages intérêts. Toute annulation de commande par l'Acheteur ne pourra être acceptée par notre Société que dans la mesure où elle lui aura été signifiée par écrit et au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date de livraison prévue. A défaut, notre société pourra exiger des dommages et intérêts à l'Acheteur dont le montant ne pourra être inférieur à 20% du total T.T.C. de la commande annulée. En cas d'annulation de commande dans le délai sus visé, de non-disponibilité de produits commandés, ou de refus de produits de remplacement, nous nous engageons à rembourser, à l'identique et dans les plus brefs délais, tout montant qu'aura perçu notre Société au titre de la présente commande. Notre Société se réserve le droit de suspendre ou de refuser les commandes si l'une des conditions citées ci-dessus n'est pas respectée. Les présents, ainsi que plus généralement tous les autres matériels mis en dépôt avec les produits restent la propriété de notre société ; ils restent sous la garde juridique et la responsabilité de l'acheteur jusqu'à enlèvement par notre société. L'acheteur s'engage par ailleurs à n'utiliser et n'apporter ni les matériels d'aide à la vente et à la présentation qu'avec les marchandises de notre société et à compenser les pertes ou dommages dont il serait responsable.

### 4. Livraison, transport et réception des marchandises

Les livraisons sont effectuées, en France Métropolitaine et Corse, dans les locaux, les entrepôts ou tout autre lieu préalablement indiqué par l'Acheteur sur sa commande. Les livraisons sont réalisées en fonction de la disponibilité des produits. Sauf indication contraire, nous nous réservons la possibilité de procéder à des livraisons globales ou partielles des produits commandés par l'Acheteur. Les délais de livraison indiqués par notre Société ou convenus avec l'acheteur le sont à titre purement indicatif et sans garantie. Toute modification du contrat est susceptible d'entraîner le report du délai de livraison, ce que l'acheteur accepte. Les retards de livraison ou les cas de force majeure (tels que notamment, le terrorisme, invasion, blocus, sabotage, vandalisme, intempérie, catastrophe naturelle, épidémie, blocage des moyens de transport ou de l'approvisionnement notamment en énergie, incendie, guerre, grève, émeute, etc.) ne donnent pas à l'Acheteur le droit d'annuler, ni en totalité, ni partiellement les commandes en cours ou de refuser les produits. Les parties s'engagent à communiquer à bref délai toutes les informations et évolutions des empêchements ci-dessus mentionnés susceptibles de caractériser un cas de force majeure. Les livraisons en retard ou partielles ne peuvent donner lieu à retenue des sommes qui peuvent être dues à notre Société, compensation, pénalité ou dommages et intérêts. Même dans l'hypothèse de livraison de marchandises partiellement défectueuses, l'acheteur s'oblige à procéder au paiement des marchandises non défectueuses. Notre Société n'encourt donc aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, à raison d'un retard, d'une défaillance quelconque ou d'une livraison partielle. Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire même quand il s'agit d'une vente franco. Le transfert des responsabilités et des risques s'effectue donc à la sortie de nos entrepôts avant le chargement sur le moyen de transport. L'acheteur doit donc vérifier les marchandises à leur réception, ce contrôle devant porter notamment sur la qualité, les quantités, les poids, les dimensions, le nombre de colis et les références des produits ainsi que leur conformité à la commande. Il appartient donc à l'Acheteur, en cas d'avarie ou de manquant de faire toutes les constatations nécessaires sur les documents de transport (répissé ou bon de transport, etc.) et de confirmer ses réserves motivées par lettre recommandée avec AR auprès du transporteur, dans les sept (7) jours ouvrés, hors jours fériés, qui suivent la réception des produits (cf. la CMR Convention de Genève). L'acheteur adressera également et immédiatement à notre Société (service clients) une copie de toute réclamation, y compris les justificatifs, faite par lui auprès du transporteur. Il s'engage à conserver un double des documents de transport sur lesquels il aura émis les réserves précises et motivées. Les réserves de type : « sous réserve de contrôle, colis ouverts, emballage défectueux, sous

réserves de contrôle au déballage, » etc. ne sont pas recevables. Si l'acheteur est amené à manquer aux obligations sus visées, aucun recours ou préjudice ne pourra être exercé à notre encontre. Notre société peut, à titre exceptionnel et pour le compte de l'Acheteur demander les documents de transport auprès du transporteur. Chaque justificatif de transport est facturé à l'Acheteur selon le prix en vigueur négocié avec notre transporteur. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, l'Acheteur doit formuler et motiver par écrit (lettre recommandée avec AR, courrier ou télécopie) à notre Société toute réclamation relative aux vices apparents ou à la non-conformité des produits livrés, dans un délai de huit (8) jours ouvrés suivant la livraison des produits. Aucune réclamation ne sera prise en compte passé ce délai. Il appartient à l'Acheteur de fournir tout justificatif quant à la réalité des vices ou anomalies constatés et de nous laisser toute facilité pour procéder à leur constatation et le cas échéant pour y remédier. L'acheteur s'abstient d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. A défaut notre Société sera déchargée de toute obligation vis-à-vis de l'Acheteur et les produits seront réputés acceptés conformes par l'Acheteur. En aucun cas le livreur ou son sous-traitant ne sont habilités à accepter ou à constater les réserves formulées par l'Acheteur lors de la livraison.

### 5. Retour de marchandise et souffrance

Notre société n'accepte en retour que les produits neufs dans leur conditionnement d'origine et sans altération de l'emballage. Chaque retour de marchandise doit impérativement faire l'objet d'un accord préalable et écrit (« accord de retour ») de notre direction et / ou service clients. Hormis le cas d'erreur d'expédition, cette autorisation ne pourra être accordée que dans des circonstances exceptionnelles. Dès réception de l'accord de retour, l'acheteur s'engage à prendre rendez-vous avec le transporteur, sous huit (8) jours ouvrés, afin de faire envoyer les produits. Dans le cas d'une erreur d'expédition ou de préparation, l'acheteur s'engage à préparer un colis avec les produits concernés et nous communiquer le lieu d'enlèvement afin que notre transporteur puisse enlever la marchandise. A défaut d'accord de retour ou pour tout retour de produits non autorisé, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne peut être exigée auprès de notre Société. Les produits refusés par l'Acheteur à la livraison restent en souffrance chez le transporteur. Ce dernier nous informe, en principe, du motif de souffrance. Des instructions sont ensuite communiquées par notre Société au transporteur afin de déterminer l'issue de la livraison. Sauf cas de force majeure (intempérie, incendie, vandalisme, etc.) ou de circonstances dûment justifiées (erreur de livraison par le transporteur, etc.) l'Acheteur est tenu d'accepter la livraison. Tout refus de livraison non motivé par l'Acheteur porte préjudice à notre Société. Nous pourrions donc exiger de l'Acheteur une indemnité financière correspondante au montant T.T.C. (toutes taxes comprises) de la facture de ladite livraison. Les frais de transport correspondants à un retour ou une souffrance peuvent être facturés à l'Acheteur en fonction des circonstances liées à ce retour ou à cette souffrance. Un avoir sera émis à l'Acheteur pour tout retour de marchandise autorisé ou en souffrance retournée à notre entrepôt. L'avoir prendra en compte l'état, la quantité et les références produits réellement réceptionnés par Nous. Une décade pourra être appliquée afin de couvrir les frais de remise en stock, mais également pour tous les produits, emballages et / ou documents endommagés, marqués ou manquants. A titre d'information les décotes sont les suivantes : 1. Emballages marqués ou détériorés : forfait de 10% minimum en moins de la valeur du produit. 2. Accessoires, pièces ou documents manquants : forfait de 20% minimum selon l'importance des éléments manquants.

### 6. Prix et facturation

Sauf stipulations contraires, tous nos prix sont indiqués en Euros hors taxes (HT) départ « Entrepôt ». La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ou toutes autres taxes d'importation éventuelles sont le cas échéant en sus. L'exonération de paiement de la TVA ne peut être justifiée que si les conditions exigées par les directives européennes TVA applicables aux commandes passées sont réunies pour la justifier. Les réductions, rabais et / ou remises éventuelles peuvent être consenties en fonction des offres commerciales en vigueur au moment de la commande de l'Acheteur. Les prix appliqués sont ceux de notre tarif en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande reçue de l'Acheteur et sous réserve de disponibilité du produit. A défaut de disponibilité du produit, le tarif applicable sera le tarif d'un produit proposé et accepté par l'acheteur en remplacement. Notre tarif est communiqué à l'Acheteur sur simple demande écrite de sa part, mais il ne constitue en aucun cas un tarif grand public. Les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis ni préjudice de notre part. Ils sont valables dès la publication de notre tarif et sauf stipulation contraire, jusqu'à la date d'application du tarif suivant. Nos prix ne tiennent pas compte des frais de traitement de commandes, des frais de préparation et de transport, de livraison, d'autres frais annexes actuels ou à venir, qui peuvent s'ajouter en fonction des conditions minimales de commandes et / ou de franco déterminées sur notre tarif en vigueur. Sauf conditions particulières, les prix mentionnés sur nos factures correspondent au tarif en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande. En cas de facturation erronée (erreur d'adresse, de référence, de prix, etc.), l'Acheteur formule par écrit (télécopie, courrier, etc.) sa réclamation et l'adresse au Service Client. La réclamation doit être précise, motivée et doit nous parvenir dans un délai de quinze (15) jours calendaires maximum à compter de la date d'émission de notre facture. Afin de limiter toutes erreurs d'interprétation par notre Société, l'Acheteur s'engage à formuler par écrit ses réclamations téléphoniques. A défaut de réclamations écrites, notre Société sera déchargée de toute obligation vis-à-vis de l'Acheteur et les produits seront réputés livrés, conformes et sans erreur de facturation. Chaque commande de l'Acheteur donne lieu à la création d'un exemplaire de facture papier et d'un exemplaire de facture sous forme électronique. Sauf stipulation contraire et écrite de notre part, l'Acheteur s'interdit de détruire, et / ou de compenser d'un paiement de factures dues ou à devoir, tout litige (livraison, transport, retour de marchandises, erreur de facturation, etc.) existant ou à venir de quelque nature que ce soit sans que nous ayons été en mesure de contrôler la réalité du grief correspondant (Article L442-6 Code de commerce – alinéa 8). Toute déduction et / ou compensation forcée par l'Acheteur n'entend pas sa dette vis-à-vis de notre société. Ce dernier s'engage à nous rembourser immédiatement et dès notre première demande, toute déduction et / ou compensation forcée.

### 7. Conditions de paiement et pénalités de retard

Conformément à la loi de Modernisation de l'Economie (loi N° 2008-776 du 4 août 2008), notre délai de paiement ne peut excéder soixante (60) jours nets à partir de la date d'émission de la facture. Ce délai est décompté à partir de la date de réception des marchandises pour les ventes à destination d'Outre-mer. Notre société ne pratique pas l'escompte pour tout règlement comptant ou anticipé. Nos conditions de règlement sont déterminées lors de l'ouverture de compte client. L'acheteur est informé que les paiements devront impérativement et exclusivement être effectués par virements. Notre société se réserve le droit d'exiger un paiement comptant avant toute livraison, en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement d'une commande précédente. Les conditions de règlement peuvent être révisées selon l'article 2 des présentes CGV sans que l'Acheteur puisse prétendre à quelconque préjudice. A défaut d'ouverture de compte client, les factures sont payables au comptant par virement, et en totalité avant la livraison des produits. Sans mise en demeure de notre part et conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date d'échéance figurant sur la facture. Le taux de pénalités de retard est égal à trois (3) fois le taux de refinancement appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à la date de l'échéance de la facture majoré de 10 points de pourcentage en application de l'article L.441.10 du code de Commerce. En cas de pluralité de taux de refinancement, c'est le taux le plus avantageux pour notre Société qui sera retenu pour déterminer le taux des pénalités de retard. Les intérêts de retard commencent à courir au lendemain de la date d'échéance mentionnée sur la facture jusqu'au paiement total et effectif de la créance. Une indemnité égale à 15% des sommes dues, qui ne pourra en toute état de cause être inférieure au montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue (40 € H.T.) par la loi N° 2012-387 du 22 mars 2012 sera due au fournisseur. Par ailleurs, en cas de retard de paiement ou d'impayé (total ou partiel) et jusqu'à régularisation totale des sommes dues, d'une part notre Société pourra suspendre ou annuler toutes les commandes et livraisons en cours, d'autre part toutes les sommes qui seraient dues au titre d'autres livraisons (ou pour toute autre cause) deviennent immédiatement exigibles. En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. Si le recouvrement de nos factures entraîne l'intervention de nos services contentieux, l'Acheteur s'engage, à rembourser sans contestation ni préjudice, tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation de la part de l'Acheteur sans l'accord écrit et préalable de notre Société.

### 8. Clause de réserve de propriété

En application des dispositions de l'article 2367 du code civil et suivants, il est stipulé et agréé sans réserve par l'acheteur que notre Société se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif et intégral du prix en principal, intérêts et accessoires. La simple remise par l'acheteur d'un titre valant obligation de payer (lettre de change, billet à ordre ou autres) ne constitue donc pas un paiement au sens de la présente clause. Le paiement de l'une des quelconques échéances peut entraîner la revendication des produits par notre Société, aux frais de l'acheteur, y compris par voie de référé. L'acheteur deviendra responsable des marchandises dès leur livraison, le transfert de

possession entraînant celui des risques. Les marchandises sont obligatoirement revendues par l'Acheteur dans l'ordre chronologique des livraisons de notre Société. En conséquence, les marchandises en stock chez l'Acheteur seront réputées afférentes aux factures de notre Société, non encore réglées. La restitution des marchandises appartenant à notre société se fera aux frais, risques et périls de l'Acheteur. Si nécessaire notre Société pourra revendiquer les marchandises entre les mains des sous-acquéreurs quels qu'ils soient. Par ailleurs, en cas de révente, la revendication pourra s'exercer sur le prix des marchandises ou de toute créance correspondante, y compris entre les mains de tout détenteur ou cessionnaire, l'Acheteur s'engageant à prêter son concours à notre Société pour le recouvrement de ces créances auprès des sous-acquéreurs. Tant que les marchandises n'auront pas été intégralement et effectivement payées, l'Acheteur s'interdit de les donner en gage ou de les céder à titre de garantie. En cas de saisie-arret ou toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'Acheteur devra impérativement et immédiatement prévenir par lettre recommandée AR notre Société afin de nous permettre de nous y opposer et de préserver nos droits. Sauf manifestation contraire de la part de notre Société, l'Acheteur peut poursuivre la vente des marchandises émit précisée qu'il s'engage alors à conserver la part revenant à notre société des sommes reçues jusqu'à l'échéance prévue. A défaut de paiement de l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances mentionnées sur les factures ; et quarante-huit (48) heures après la mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit. Nous nous réservons le droit de procéder nous-mêmes ou de faire procéder par tout mandataire désigné par notre Société à cet effet, à la reprise immédiate et sans préjudice de quelque nature que ce soit, des marchandises, objet de la vente ou des ventes. En cas de refus de restitution de l'Acheteur, nous pourrions saisir le juge compétent afin d'obtenir la restitution des marchandises vendues et la désignation d'un expert en vue de constater l'état du matériel restitué et d'en fixer la valeur. Sur cette base, les comptes des parties seront liquidés, et l'Acheteur sera tenu de verser à notre Société, à titre de clause pénale, en plus des sommes restantes à devoir, une indemnité égale à 10% des sommes restant dues à la date de la résolution de la vente. Tous les frais judiciaires générés pour revendiquer nos marchandises seront à la charge de l'Acheteur. En cas de procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire) ou procédure de sauvegarde, la revendication des marchandises non réglées pourra être exercée dans les conditions prévues par l'Article L.624-16 du code de commerce.

### 9. Garantie et conformité

La garantie légale des articles 1641 et suivants du code civil s'applique. En outre, sauf stipulation contraire, notre Société garantit à l'Acheteur et au client final les produits neufs qu'elle commercialise à leur documentation, les vices apparents, ainsi que les vices cachés. La durée de la garantie contractuelle qui est différente selon le produit, la pièce et la marque est précisée lors de la commande et elle court à compter de la date de livraison. La garantie couvre l'ensemble des pannes survenant dans le cadre d'une utilisation normale conforme aux usages et spécifications portées sur les manuels d'utilisation. Sont exclus de la garantie : les accessoires et les pièces d'usage (étuis, sacs, lames ...), une utilisation anormale des produits, une usage normale des pièces (lames, revêtement caoutchouc ...), toute panne survenant par suite d'une mauvaise utilisation (chocs, non-respect des préconisations d'alimentation électriques, mauvaises conditions d'utilisation ou de stockage, d'un entretien insuffisant ou d'un détournement de fonction du produit (modifications, démontage...). En cas de défaut suspecté, le produit devra être retourné chez l'Acheteur qui contactera le service après ventes de notre société par tous les moyens ou les supports écrits conformes aux usages. Les retours de produits sous garantie feront obligatoirement l'objet d'un accord de retour préalable (voir l'article 5 de nos CGV). Les frais de transport occasionnés par le retour de produits sont à la charge de l'Acheteur et, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne peut être exigée auprès de notre Société. Que le transport soit à la charge de l'utilisateur, ou du revendeur, le transporteur mandaté est responsable de la marchandise dans le cadre des conventions relatives au transport et des transferts de responsabilité liés à l'embarquement des bons. Les produits devront être retournés non démontés, accompagnés d'une preuve d'achat et dans un délai maximum de quinze (15) jours après la panne. La garantie s'applique hors main-d'œuvre, est accordée sous la forme d'un échange (une pièce défectueuse contre une pièce neuve) ou d'une réparation. Les pièces fonctionnelles ou non concernées par la garantie, seront retournées à l'expéditeur en port dû. L'acheteur sera informé par support écrit (fax, mail...) du refus, sans réponse de sa part dans les cinq semaines, nous nous réservons le droit, sauf contre-ordre du client de procéder à la destruction et de facturer les frais de dossiers correspondants. De même, la responsabilité de notre Société ne sera pas engagée lorsque l'étiquette du numéro de série a été enlevée ou falsifiée, lorsque le bon de garantie ou preuve d'achat a été falsifié notamment concernant la date d'achat. L'application de toute garantie non spécifiée dans les présentes CGV est expressément exclue. L'acheteur est informé que les pièces indispensables à l'utilisation des matériels vendus sont disponibles pendant un délai de 5 ans à compter de la vente.

### 10. Responsabilité

Notre société n'est responsable que des seuls dommages directs et prévisibles, au sens des articles 1150 et 1151 du code civil que notre Société cause à l'Acheteur dans le cadre de la fourniture des produits. Notre Société n'assume aucune autre responsabilité, de quelque nature que ce soit, notamment toutes pertes d'exploitation, pertes de client, pertes de profit, perte d'image, dommages ou préjudices commerciaux, financiers ou moraux, directement ou indirectement imputables, ou ayant une relation quelconque avec la qualité, la conformité ou l'utilisation des produits. En cas de mise en jeu de notre responsabilité, le montant total des sommes versées par notre Société ne pourra être supérieur aux sommes effectivement versées par l'Acheteur au titre de la commande sur laquelle se fonde notre responsabilité. En tout état de cause, l'Acheteur ne pourra mettre en jeu la responsabilité de notre Société du fait de la fourniture ou de l'utilisation des produits que pendant un délai d'un (1) an à compter de la survenance de l'événement en cause.

### 11. Données personnelles : Confidentialité

Notre Société collecte et traite les données personnelles de l'Acheteur strictement nécessaires à l'exécution du présent contrat, par des outils pratiques et organisationnels sécurisés et pour une destination interne uniquement, afin d'assurer l'exécution du présent contrat, et des fins de traitement administratif et comptable. Ces données seront conservées tant que dure la relation commerciale entre les parties et pendant une durée de 5 ans à compter de la fin du contrat. Pour toute information complémentaire relative à la collecte et au traitement des données personnelles par notre Société ainsi qu'à l'exercice des droits des personnes (droit d'accès, droit au retrait de consentement, droit de rectification, suppression des données, droit à limiter le traitement, droit à la portabilité, etc.) l'Acheteur est invité à nous contacter, par le biais de l'adresse email suivante : [pdp@felco.com](mailto:pdp@felco.com). Pour toute réclamation auprès de la CNIL, l'Acheteur est invité à se rendre sur le site internet de la CNIL et à utiliser le téléservice de plainte en ligne ou le service « Besoin d'aide ». Il peut également adresser sa réclamation par courrier postal : CNIL - 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 <http://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/adresser-une-reclamation-plainte-la-cnil-queles-conditions-et-comment>. L'acheteur s'engage à ne pas divulguer à des tiers des informations techniques, commerciales ou autres qui lui ont été révélées ou dont il a eu connaissance dans le cadre des relations avec notre société. En cas d'expiration ou de résiliation du contrat de vente, il s'engage à ne pas tirer profit desdites informations pour lui-même ou le compte de tiers.

### 12. Loi du contrat : Médiation : Attribution de juridiction

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne seraient pas traitées par les présentes stipulations contractuelles sera soumise à la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif par la convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend. Si elles n'y parviennent pas les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront préalablement à toute action juridictionnelle au fond, soumis à la médiation conformément au règlement de médiation du CMAP auquel les parties déclarent adhérer. Il est cependant stipulé que cette clause de médiation ne fait pas obstacle aux demandes de mesures conservatoires destinées à préserver les intérêts de la société, ainsi qu'à la saisine des juridictions de référé. En cas d'échec de la médiation, les parties soumettront le litige au Tribunal de Commerce de PARIS. Tout différend au sujet de l'application des présentes CGV et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre Société, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de Commerce de PARIS et ce quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Les lettres de change ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé. En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par notre Société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.